

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

numéro
CM_241015_10

L'an deux mille-vingt quatre, le quinze octobre,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué le neuf octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	23
exprimés	28
vote	
pour	21
contre	0
abstention	7

#### Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadhila BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

#### Absents avec pouvoirs :

Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB.

#### Absent :

Gilles MARRES.

Abstention: Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES

<b>OBJET :</b>	<b>Acquisition de plein droit par la procédure de bien vacant et sans maître sis 2 rue Garibaldi à Lodève cadastré AC268</b>
----------------	--

**VU** le Code civil, et en particulier l'article 713 qui stipule que « *Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés* »,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, et en particulier les articles L.1123-1 et L.1123-2 qui précisent les biens considérés comme n'ayant pas de maître et notamment les biens qui « *font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Ce délai est ramené à dix ans lorsque les biens se situent dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme au sens de l'article L. 312-3 du code de l'urbanisme ou d'une opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation, dans une zone France ruralités revitalisation mentionnée aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville au sens de l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine* »,

**VU** le relevé de propriété du bien situé 2 rue Garibaldi à LODÈVE cadastré section AC numéro 268 indiquant que le propriétaire est Louise DEHU,

**VU** l'état hypothécaire délivré par le service de la publicité foncière de MONTPELLIER 2 en date du 25 mars 2024 est vierge de toute publication concernant le bien cadastré section AC numéro 268,

**VU** l'acte de décès de Louise DEHU à LODEVE, le 11 mai 1984,

**VU** le courriel du service des domaines de la Direction générale des finances publiques en date du 8 mars 2024 indiquant que la succession de Louise DEHU n'est pas gérée par ce service et que la succession n'a pas été déclarée vacante,

*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**CONSIDÉRANT** les recherches effectuées permettant d'indiquer que le bien situé 2 rue Garibaldi, cadastré section AC numéro 268 est qualifié de bien sans maître faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté,

**Où l'exposé de Gaëlle LÉVÊQUE et**

**Où l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** l'incorporation de plein droit dans le domaine communal privé du bien situé 2 rue Garibaldi à LODÈVE, cadastré section AC numéro 268,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et notamment à procéder à l'affichage en mairie et sur l'immeuble et à la publication aux services de la publicité foncière,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20241015-lmc112716-DE-1-1  
Date de télétransmission : 16/10/24  
Date de publication : 22/10/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre  
Le Maire,  
Gaëlle LEVEQUE



**ACQUISITION DE PLEIN DROIT  
BIEN SANS MAÎTRE  
2 RUE GARIBALDI  
AC 268**





